

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 26 Septembre 2011

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Lundi 26 septembre 2011 à 20h00 sous la présidence du Maire Mme Beauvie Sabine.

Etaient présents : Mr Martinez Lucas, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Mme Pinois Martine, Mr Thomas Dominique,
Absent représenté : Mr Guyot André, représenté par Mme Beauvie
Secrétaire de séance : Mr Fabienne Pechery

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire donne la parole à M. Gandolfo André qui présente sa démission aux membres du conseil municipal pour raisons personnelles ; il est pris acte de cette démission ; Madame le Maire déplore cette décision et salue l'excellent travail accompli par M. Gandolfo durant cette période.

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} Août 2011

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité .Madame le Maire demande une minute de silence en mémoire et en hommage à Michel Giraux (ancien maire de 2001 à 2008).

Etude zonage Vaudonjon

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission d'appel d'offres validé par Madame Galiana, chargée d'étude au Parc du Morvan. Deux dossiers ont été reçus et, après étude de chacun d'eux, il s'avère que l'entreprise Test Ingénierie de Tannay se révèle la plus avantageuse. Elle est donc retenue pour un montant de 19.000,00€ H.T. Il est rappelé qu'une subvention pourra être perçue pour ce dossier. Les conseillers donnent leur accord pour le choix de l'entreprise, chargent Madame le Maire de contacter cette entreprise et d'établir le dossier pour demande de subvention..

Délibérations CCV

Madame le Maire soumet aux conseillers deux délibérations prises par le conseil communautaire de la C.C.V. lors de sa réunion du 20 juillet et qui nécessitent une approbation de confirmation par les conseils municipaux de la C.C.V. dans le cadre légal des compléments statutaires.

- L'une concernant la participation à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat avec ou sans aide financière d'accompagnement pour les travaux.
- L'autre concernant le tableau des voies d'intérêt communautaire lequel à cette occasion a conduit à préciser et élargir la compétence acquise dans les statuts en matière de voirie par la CCV

Les conseillers approuvent ces délibérations.

Questions diverses

Extension électrique parcelle appartenant à M. Ley.

M. et Mme LEY propriétaires d'un terrain sis rue de la liberté à Vaudonjon ont demandé un certificat d'urbanisme pour la réalisation d'une opération consistant en la construction d'une maison, d'une piscine et d'un garage. Une demande a été faite au S.I.E.R.A pour l'estimation de cette extension, qui s'élève à 15.500€ environ H.T. Le conseil a refusé cette participation et le certificat d'urbanisme ne leur a pas été accordé. M. et Mme Ley ont contacté Madame le Maire pour lui demander de revoir le dossier ensemble ; un rendez-vous sera programmé pour envisager une solution.

Affaire Guttin.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la société d'avocat qui gère le litige avec M. Guttin Thierry concernant le problème des eaux de pluie impasse de l'église. Il est décidé de convoquer M. Guttin avec la commission des travaux sur place afin d'envisager les solutions à apporter à ce problème récurrent. Lors de ce rendez-vous le plafond de la sacristie sera examiné par la dite commission.

Aliénation Domaine Public

Madame le Maire rappelle aux habitants qu'il est interdit de s'approprier une partie du domaine public pour un usage privé . En effet, les biens du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables (Article L.1311-1 al 1 du Code général des collectivités territoriales). L'application de la prescription trentenaire dans le privé n'est pas adaptable au domaine public.

Eau de pluie Vaudonjon

Il a été signalé que lors de violents orages les eaux de pluie se déversaient dans les jardins situés au dessous de la citerne, Madame le Maire demande à ce que des saignées soient réalisées en amont afin d'éviter ce débordement.

Pose d'un miroir.

Le miroir situé à l'embranchement de la rue de la Duite est endommagé, son remplacement est prévu.

Dossier règlement fleurs visite présidentielle

Le tiers de la facture réglée à l'entreprise sera remboursé prochainement par les services de l'état ; le solde devrait être également pris en compte. Madame le Maire continuera d'informer les conseillers du déroulement de cette affaire.



Cour de l'école

Les parents d'élève se plaignent de la dégradation de la cour de l'école, celle-ci sera rénovée après l'installation du chauffage dans les bâtiments mairie-école et cantine qui nécessitera l'ouverture de tranchées.



Installation Internet Salle Polyvalente.

Madame le Maire souhaite que des dispositions soient prises rapidement pour installer INTERNET dans la salle polyvalente afin qu'une publicité plus large soit faite au niveau de la C.C.V. Contact sera pris avec Orange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.